

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 2 novembre 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine

NOR : SASP1031183A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-34 et R. 1418-6-o ;
Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 58 ;
Vu l'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés au titre des trois représentants des agences régionales de santé :

Titulaires

Mme la docteure Marie-Jeanne CHOULOT, médecin inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Franche-Comté.

M. le docteur Philippe RIVIERE, coordonnateur régional d'hémovigilance des Pays de la Loire.

M. Gilles LAGARDE, directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie.

Suppléants

Mme Sylvie MANSION, directrice générale de l'agence régionale de santé de Franche-Comté.

Mme Marie-Sophie DESAULLE, directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire.

Mme la docteure Corinne EUDELIN, praticien-conseil à l'agence régionale de santé de Haute-Normandie.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 2 novembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN